

LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE PARIS



INTERVENANTES :

**MARIE-PAULE GAYRAUD, DIRECTRICE
GÉNÉRALE DES SERVICES,**

**ODILE DESPRES , DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE DES SERVICES**



ENJEUX DE LA FORMATION

- Mieux connaître la collectivité parisienne
- Rendre lisible le fonctionnement de la Ville de Paris
- Faire comprendre les circuits de prise de décision
- Faciliter l'action citoyenne

AU PROGRAMME

1. PARIS HISTORIQUE
2. PARIS POLITIQUE
3. PARIS ADMINISTRATIF
4. LE BUDGET PARTICIPATIF

1. LE PARIS HISTORIQUE

Cadrage historique et législatif



Le poids centralisateur de l'ancien Régime

Paris sous l'autorité du Préfet de la Seine

3 raisons au particularisme parisien :

- Ville - Capitale
- Ville - révolutionnaire
- Tradition jacobine

3 exceptions :

- 1789 -1794
- 1848
- La commune de 1871

Trois étapes vers le statut actuel

Les années 60 :
la naissance
d'une
collectivité

Les années 80 :
la
déconcentration

Les années
2000 : la
décentralisation

La naissance d'une collectivité

- **Loi du 10 juillet 1964** portant sur la réorganisation de la région parisienne : Paris devient « *une collectivité territoriale à statut particulier* »
- **Loi 31 décembre 1975** portant sur la réforme du régime administratif de la ville de Paris :
 - Un **Maire et un Conseil de Paris**
 - Les **officiers municipaux**
 - Les **commissions d'arrondissement**

La déconcentration vers les arrondissements

- **Loi du 31 décembre 1982** dite loi PML (Paris-Marseille-Lyon)
 - Réforme du scrutin municipal
 - Création des **conseils** d'arrondissement
 - Création des **C.I.C.A** (article 16)
 - Paris reste **une seule entité juridique**

Mouvement de décentralisation

- **La loi du 27 février 2002** relative à la démocratie de proximité dite loi « Vaillant »

Participation des habitants à la vie locale

- Création des **Conseils de quartier**
- Création de postes **d'adjoints de quartier**
- Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (**C.C.S.P.L**)

Renforcement du Conseil d'arrondissement

- Extension du champ de compétence : PLU, création d'équipements de proximité...
- Dotations d'investissement et de fonctionnement

123 conseils de quartier parisiens

Lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression

Rôles :

- « peuvent être consultés » et « faire des propositions »
- Le Maire « peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier



Moyens

- Budget de fonctionnement : 3306 € par conseil
- Budget d'investissement : 8264 € par conseil
- Les **coordinateurs** des Conseils de quartier

D'autres espaces participatifs

- 20 Comités d'Initiative et de Consultation d'arrondissement (C.I.C.A)
- Conseils de la jeunesse d'arrondissement
- Le Conseil Parisien de la jeunesse
- Les Assemblées de Citoyens
Extracommunautaires
- A venir : les conseils citoyens



2. LE PARIS POLITIQUE

Le Statut particulier
Les élus parisiens
Les instances parisiennes



LE STATUT PARTICULIER DE PARIS

3 spécificités

1. Deux catégories d'élus parisiens

- 364 conseillers d'arrondissement
- 163 des conseillers de Paris

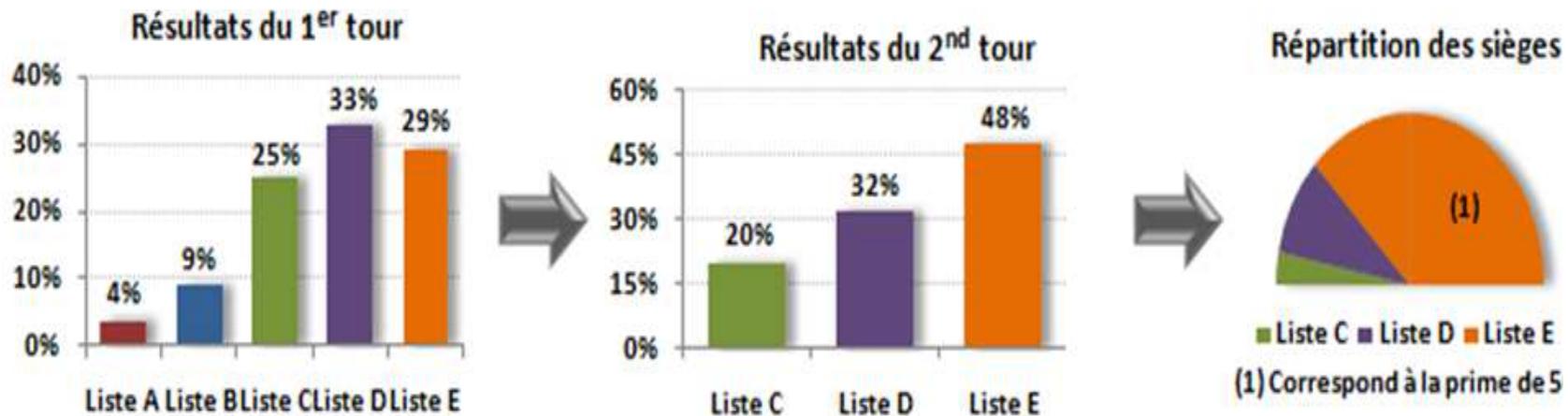
2. Paris : une commune et un département

- Le Conseil de Paris en formation de Conseil municipal
- Le Conseil de Paris en formation de Conseil Général

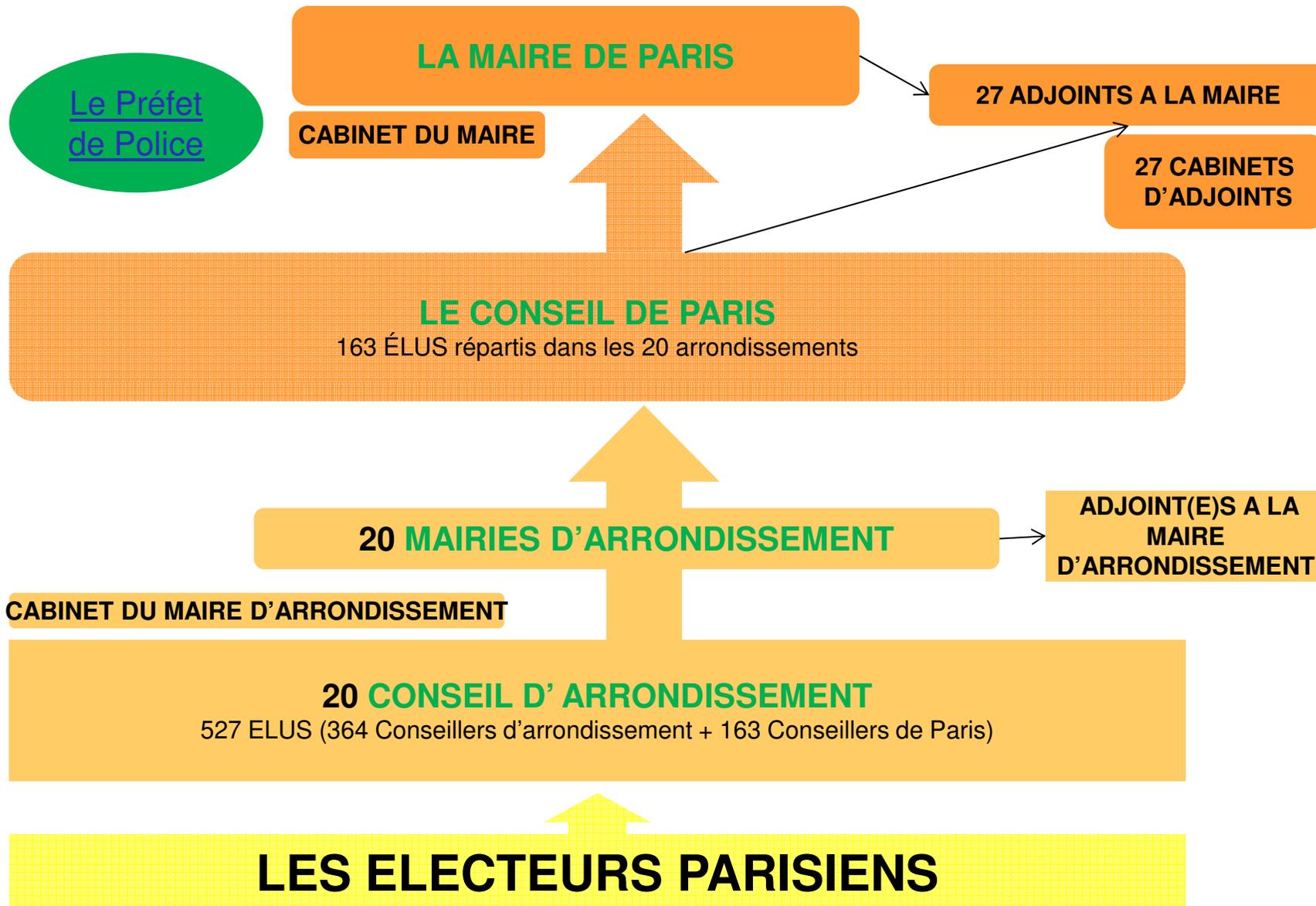
3. Le Préfet de police

Scrutin pour les communes de + 3500 habitants

Scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire au suffrage universel direct



L'élection du (de la) Maire de Paris

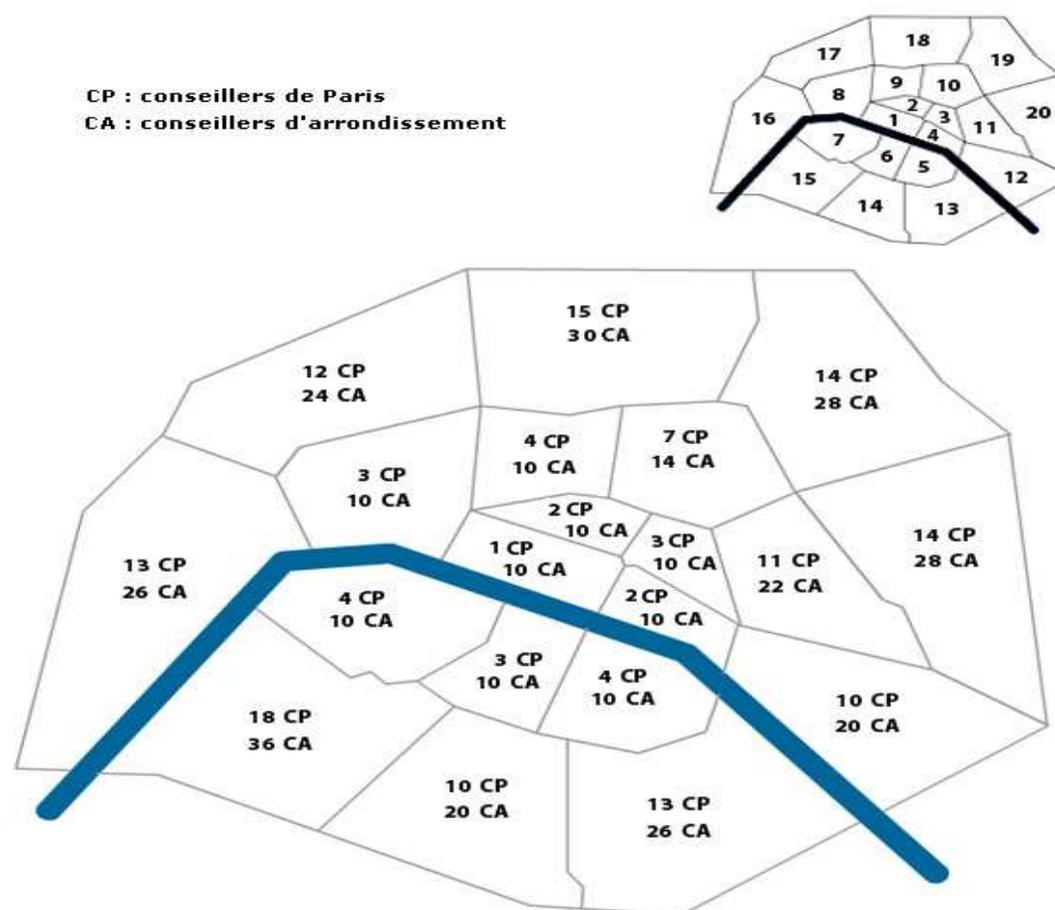


La loi du 5 août 2013 a modifié le nombre des élus et leur répartition par arrondissement :

- Le nombre de conseillers de Paris **reste inchangé : 163**
- Le nombre de conseillers d'arrondissement **passé de 354 à 364**

Le nombre de conseillers par arrondissement

CP : conseillers de Paris
CA : conseillers d'arrondissement



Le Maire d'arrondissement

- **Agent de l'Etat**
- **Pouvoir d'avis**
- **Pouvoir de nomination :**
 - **Préside certains organismes** lui même : le conseil d'administration de la caisse des écoles, le comité de gestion de la section d'arrondissement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris
 - **Nomme des représentants** parmi les conseillers élus pour siéger au sein de commissions mixtes.
- **Pouvoir de proposition en matière d'attribution** de logement, de places en crèche.

Le Conseil d'arrondissement

Rôle de Relais entre la population et le Conseil de Paris

- Le droit à l'information
- Questions écrites / questions orales / vœux

Pouvoir consultatif

- Subventions
- Projets et affaires de l'arrondissement
- Plan Local d'Urbanisme

Pouvoir de décision

- Implantation et programme d'aménagement des équipements de proximité
- Gestion de ces équipements

Le Conseil de Paris

Deux assemblées...

Conseil Municipal

**Budget Ville
Impôts locaux
Marchés importants
Subventions
Urbanisme**



Conseil Général

**Budget Dpt
Marchés
Participations
Politiques sanitaires
et sociales :
RSA...**

...une double compétence

La Maire de Paris

Le 5 avril 2014, Anne HIDALGO a été élue par les conseillers de Paris au 1er tour avec 91 voix

➤ **Un Agent de l'état**

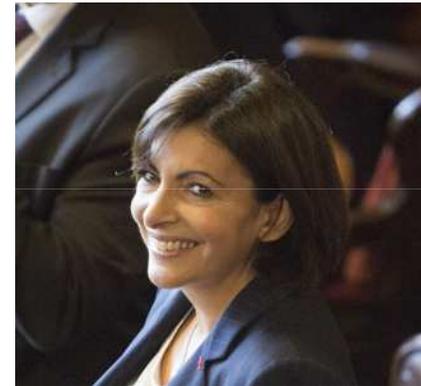
- Publication et exécution des lois ;
- officier d'état civil (+ ses adjoints)

➤ **L'exécutif du Conseil de Paris**

- La Maire et ses 27 adjoints

➤ **Les Pouvoirs propres de la Maire de Paris**

- Cheffe du personnel de la Ville de Paris (agents communaux et départementaux)
- Des pouvoirs de police restreints : spécificité parisienne...



Le Préfet de Police de Paris

Michel DELPUECH a été nommé Préfet de police de Paris le 27 février 2017 par le Président de la République

➤ **Fonctionnaire d'Etat**

- Fonction créée par l'arrêté des consuls du 12 Messidor an VIII (1er juillet 1800)
- Unique en France

➤ **Partage le pouvoir de police** avec la Maire de Paris

En matière de Police : qui est compétent ?

Préfet de Police

- Délivrance des titres administratifs
- Défense contre l'incendie et protection civile
- Compétences particulières en matière de stationnement et de circulation

Maire de Paris



- Salubrité sur la voie publique
- Bruits de voisinage (2001)
- Maintien du bon ordre dans les foires et marchés
- Conservation des dépendances domaniales
- Circulation et de stationnement

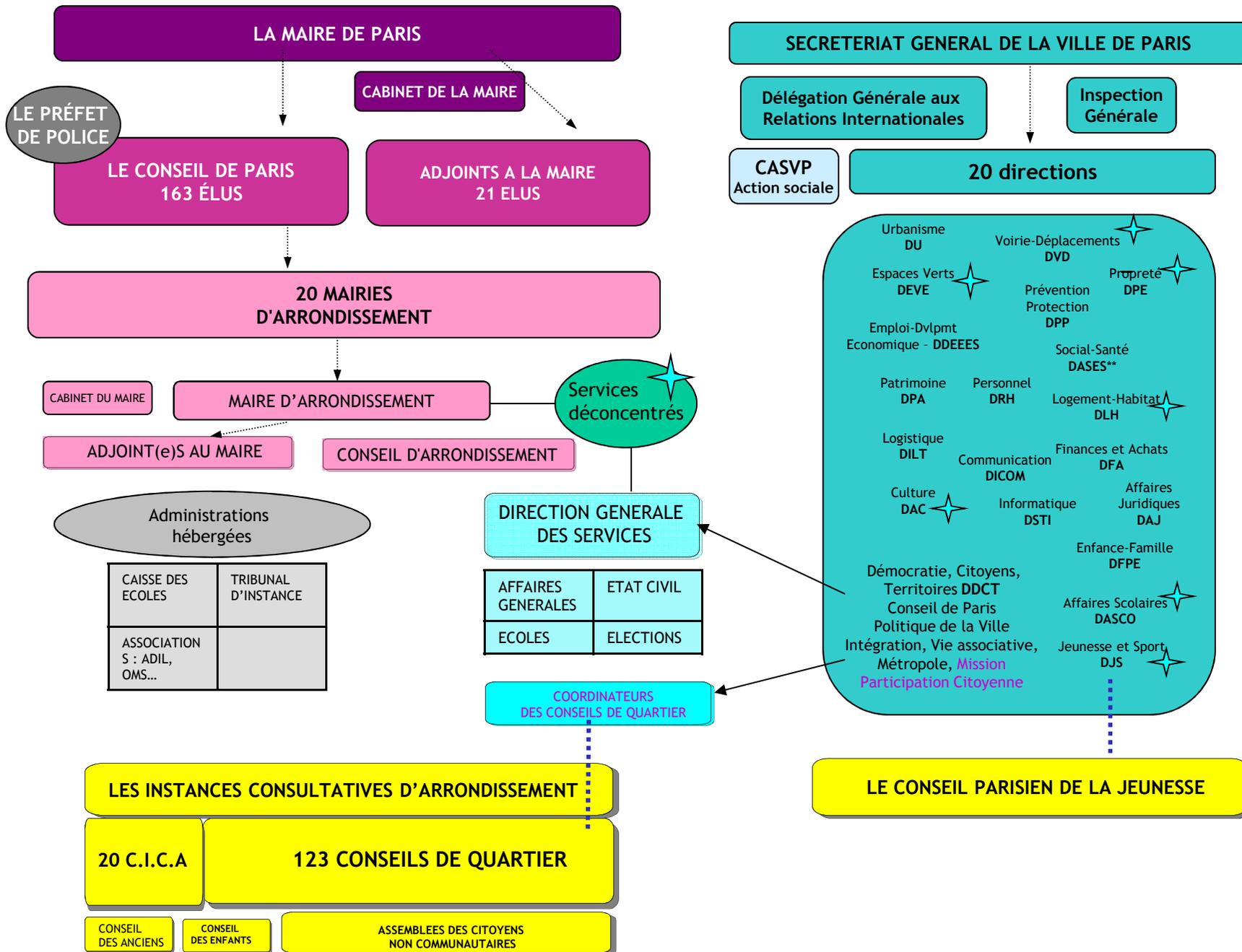
Circuit d'une délibération à Paris



3. LE PARIS ADMINISTRATIF



Toute la complexité du contexte parisien



L'administration parisienne : organisation

- **55 000 agents répartis sur 3 000 sites**
- **1 Secrétariat Général**
- **20 Directions de la Ville sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville**
- **1 Inspection Générale**
- **Confirmation du particularisme parisien (> 1975 : fonctionnaires d'Etat) : applications des dispositions de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'État**

Le Secrétariat Général

SECRETAIRE GENERALE DE LA VILLE DE PARIS:
Aurélie ROBINEAU-ISRAEL

Secrétaire Générale Adjointe

Culture
Jeunesse
Sport
Affaires sociales
Petite enfance
Affaires scolaires
Mairies d'arrondissement
Organisation de la restauration
Egalité femmes/hommes
Lutte contre l'exclusion
Personnes à la rue

Directrice chargée des projets
de réformes et de la modernisation
de l'administration

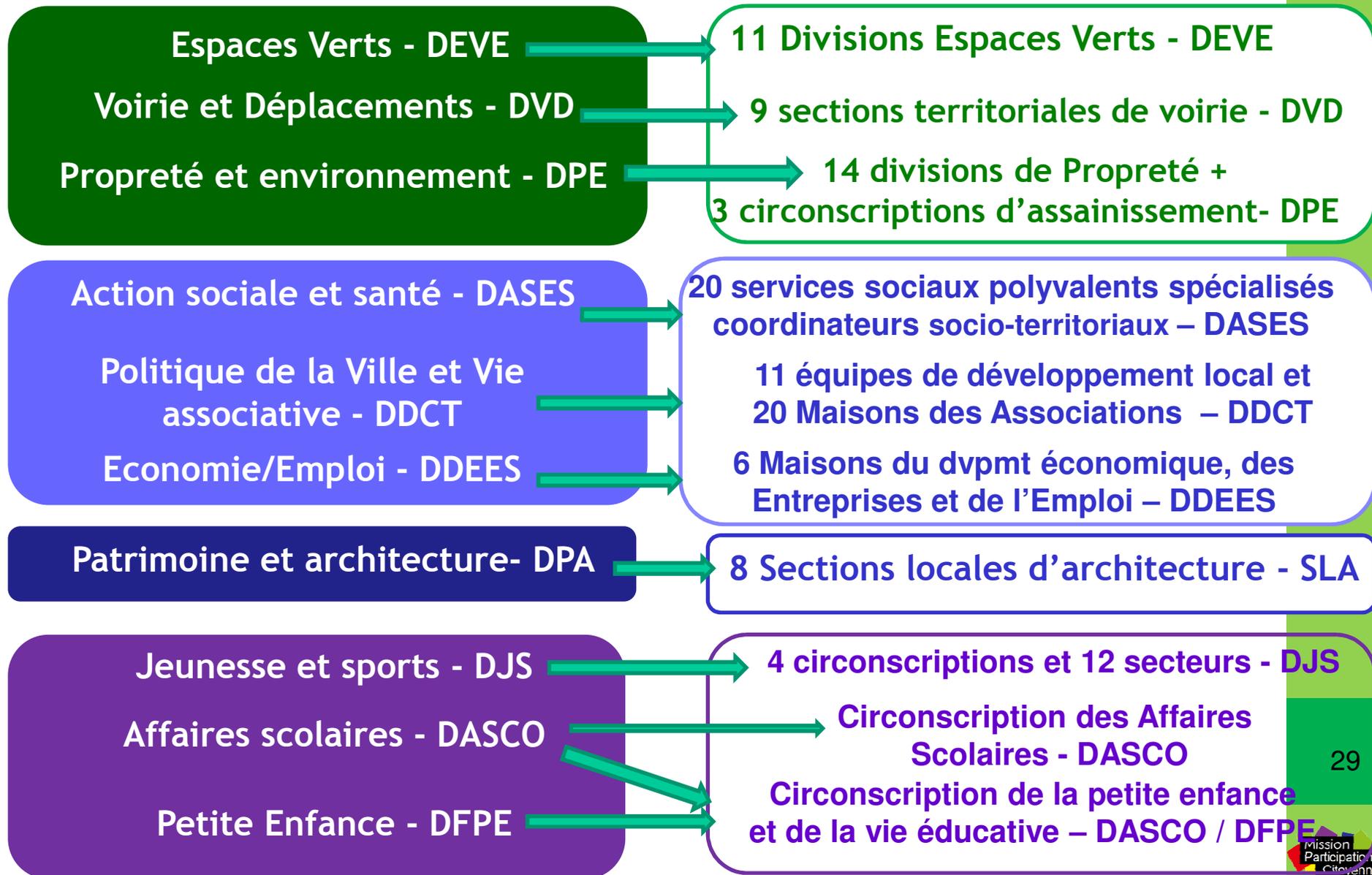
Réformes et modernisation
Communication interne
Paris Délib' et Simpa
subventions
SDI/TIC/Sequana
Facil'famille
Ville intelligente

Secrétaire Général Adjoint

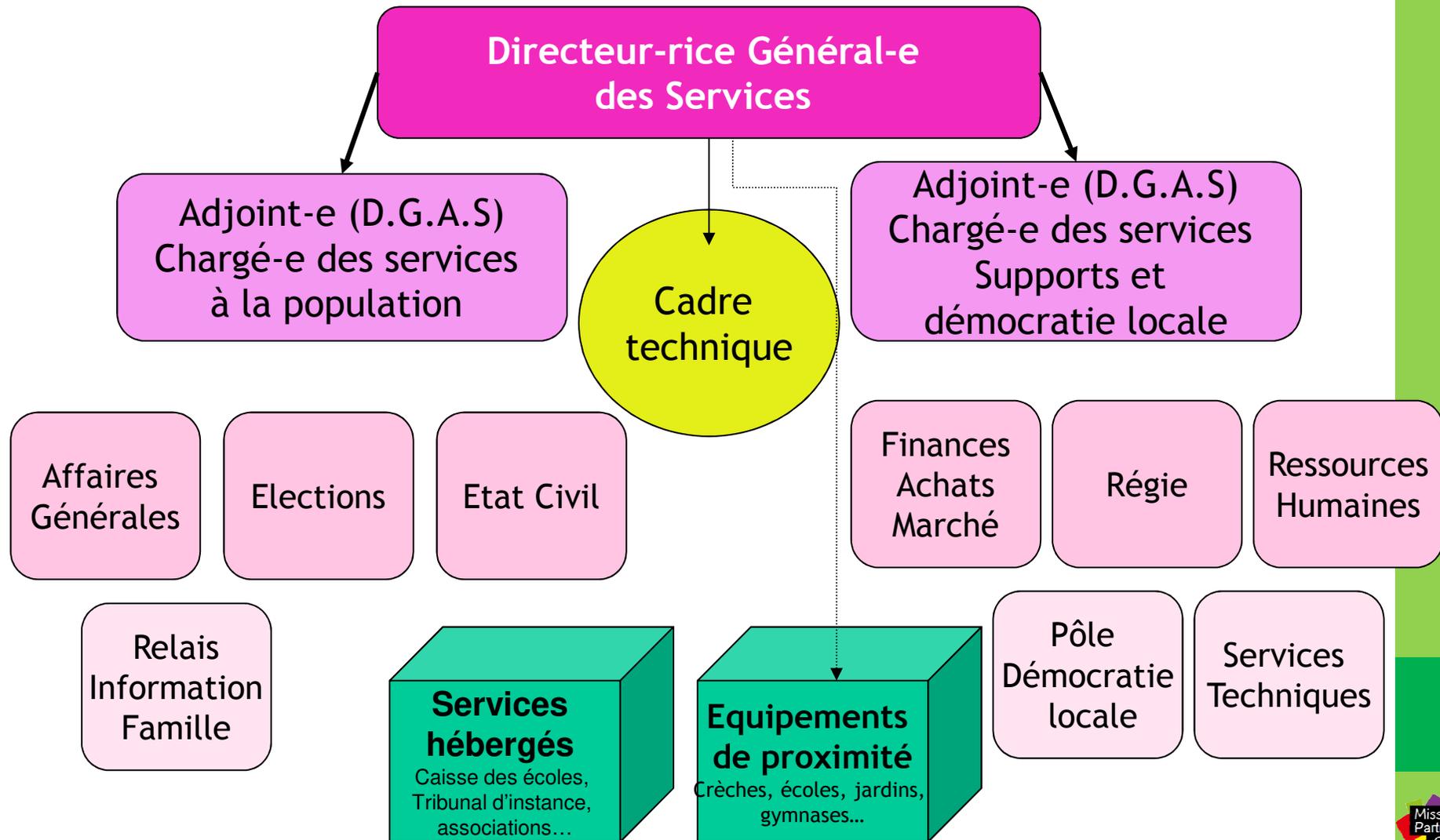
Petite ceinture
Végétalisation des bâtiments
Urbanisme
Locaux associatifs
Logement
Développement économique
Tourisme
Emploi
Voirie/déplacements
Sécurité et prévention
GPRU
Espaces verts
Propreté / Eau
Métropole du Grand Paris
Energies
Berges de Seine...

Délégation Générale aux relations internationales

Services « déconcentrés »



Services « décentralisés » La Mairie d'arrondissement



Les équipements de proximité

- Extension de la définition par la loi du 27 février 2002

« les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale ».

- Inventaire fixé par délibération concordante du conseil municipal et des conseils d'arrondissement : 1 fois / an (2018 : 225 équipements pour le 15^{ème})
- En cas de désaccord, le conseil municipal délibère.

Les équipements de proximité 2016

Arrdt / Equipement	Jardins	Ecoles	Petite enfance	Sport	Jeunesse	Mairie d'arrdt	Salles polyv.	Culture	Autres	Total
1er	16	5	4	1	0	2	0	1	0	24
2e	19	8	6	2	0	2	1	1	0	33
3e	28	11	9	1	0	3	0	1	0	47
4e	44	13	9	6	2	3	1	2	0	75
5e	58	19	17	9	2	2	0	5	0	108
6e	21	9	10	2	1	3	0	2	0	48
7e	17	11	5	5	1	2	1	3	0	42
8e	11	11	7	2	1	2	0	3	0	34
9e	19	20	15	9	3	4	0	4	0	69
10e	45	29	21	16	4	2	0	5	0	112
11e	54	42	30	22	3	3	1	3	1	151
12e	72	43	33	19	5	3	1	5	0	172
13e	150	68	54	36	4	3	0	5	0	319
14e	81	36	26	11	4	7	0	4	0	161
15e	86	59	38	29	5	5	0	5	0	223
16e	58	29	17	10	3	2	0	3	0	121
17e	70	44	32	19	5	2	0	5	0	174
18e	83	69	42	22	6	2	0	6	0	231
19e	113	75	63	38	7	2	2	7	0	296
20e	102	78	50	26	7	5	2	7	0	275
Total	1147	679	488	285	78	59	9	77	1	2821

Vers toujours plus de décentralisation...

- **2009** : Communication du Maire **Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens**
- **2010** : Adoption par le Conseil de Paris de la **Charte des arrondissements**

- Comité des arrondissements
- Nomination d'un coordonnateur de l'espace public
- Nomination d'un référent « participation citoyenne »
- Nomination de référents territoriaux
- Création d'un poste de cadre technique par Mairie
- Elaboration d'un rapport annuel d'activités
- Réforme des investissements d'intérêt local

Des moyens pour la mise en œuvre des politiques publiques

➤ **Moyens financiers**

- Un budget Ville
- Un budget Département
- 20 Etats Spéciaux d'Arrondissement

➤ **Moyens humains**

- Une administration au service des parisiens

Le budget de Paris

- **10,4 milliards d'euros en 2015**
- **7,8 milliards d'euros en fonctionnement**
- **2,6 milliards d'euros en investissement**

L'ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENT



Composition du budget de l'arrondissement

- Une dotation d'investissement : 486 965 euros
- Deux dotations de fonctionnement
- Dotation d'animation locale : 1 004 469 euros
- Dotation de gestion locale : 10 541 602 euros
- Total ESA : 12 033 036 euros

- Une comptabilité d'engagement, qui garantit la disponibilité des fonds
- Le Maire ordonnateur

4. FOCUS SUR LE BUDGET PARTICIPATIF



Les grands principes

- ✓ Le Budget Participatif permet aux Parisiens de décider directement de la réalisation de nombreux projets qui concernent leur ville et leur arrondissement.
- ✓ **5%** du budget d'investissement parisien construit avec les Parisiens et Parisiennes, soit près d'un 1/2 milliard d'euros entre 2014 et 2020.
- ✓ 2018 = 5^{ème} édition du budget participatif, les parisiens ont jusqu'au 4 février pour déposer leur projet sur la plate forme budgetparticipatif.paris

- Depuis 2014 , 612 projets retenus par les parisiennes et les parisiens ont été adoptés en Conseil de Paris. Ils sont réalisés ou en voie de l'être.
- En 2017, 170 000 votants (record !) soit 7% de la population parisienne

Edition 2018

- En 2018, 100 millions d'euros consacrés aux projets des parisiennes et parisiens, dont 30 millions d'euros pour les quartiers populaires et 10 millions d'euros pour les écoles et les collèges

Comment monter son projet ?

Le projet doit être **suffisamment construit**. Dans cette optique, il est utile de :

- ✓ Décrire précisément la réalisation attendue à partir d'un besoin identifié, d'un constat étayé en indiquant l'objectif poursuivi.
- ✓ Construire collectivement un projet en fédérant les porteurs d'idées similaires
- ✓ Prendre en compte le montant de l'enveloppe dédiée pour bien calibrer le projet
- ✓ S'assurer que le projet n'est pas déposé sur le site du Budget Participatif ni prévu dans les projets de la Mairie.

Le traitement et la sélection des projets déposés

- Co-construction



- **Avant le dépôt des projets**, les Parisiens sont incités à construire collectivement un projet ,
- Des ateliers de co-construction physiques et numériques seront organisés **après la phase de dépôt** pour regrouper les propositions convergentes (même localisation et/ou même thématique), de mai à juin.

Quelles sont les modalités du vote ?

- ✓ Date: du 7 au 23 Septembre 2018
- ✓ **Deux votes simultanés:**
 - pour les projets d'envergure parisienne
 - pour les projets d'arrondissement

NB: Un Parisien pourra voter **pour les projets de l'arrondissement où il habite, ou de celui où il travaille.**

- ✓ Comme pour les éditions précédentes, **deux modalités de vote** au choix
 - Site www.budgetparticipatif.paris.fr
 - Dans l'un des **points de vote physiques proposés**
- ✓ **Tous les Parisiens pourront voter** sans condition d'âge ni de nationalité



PLUS D'INFOS sur la participation à Paris

paris.fr/participez

ou

Mission Participation Citoyenne – DDCT

4 rue de Lobau – 75004 Paris

01 42 76 76 46

democratie.locale@paris.fr

ou

votre mairie d'arrondissement



Mission
Participation
Citoyenne